

Conditions générales de vente (CGV) pour la distribution de courriers («Quickmail») de Quickmail Planzer AG

1. Objet et for juridique

Les présentes conditions générales (ci-après «CGV») régissent les relations entre Quickmail Planzer AG (ci-après «Quickmail») et ses clients (ci-après «Clients») et font partie intégrante de tous les contrats conclus avec Quickmail concernant les prestations de service fournies par Quickmail.

En validant des commandes via l'Extranet de Quickmail ou en fournissant le service, le client accepte les présentes conditions. Sauf accord contraire, les éventuelles conditions générales du client ne s'appliquent pas.

Outre les présentes CGV, les listes de prix et les descriptions de produits en vigueur sont d'application. Les CGV s'appliquent dans la mesure où aucun autre accord explicitement accepté par Quickmail n'a été conclu entre le client et Quickmail dans l'offre ou dans le contrat. En outre, les dispositions du Code suisse des obligations s'appliquent. Pour tout litige, les tribunaux du siège social de Quickmail Planzer AG sont compétents.

2. Offres, prix et modalités de paiement

Les devis et offres de Quickmail sont valables pendant 30 jours à compter de la date de l'offre. Les prix sont fermes, sauf en cas d'erreur clairement identifiable dans le calcul du prix ou dans l'étendue des prestations. Sauf mention contraire, tous les prix s'entendent hors TVA.

Quickmail procède à une facturation hebdomadaire. Le montant de la facture est payable dans les 14 jours. Quickmail se réserve le droit d'exiger à tout moment un paiement anticipé de l'expéditeur sans indication de motif. En cas de retard de paiement du client, Quickmail peut facturer

des intérêts moratoires de 5 % par an, suspendre l'exécution des prestations convenues ou résilier le contrat avec le client sans verser d'indemnité.

3. Délais

Les délais de distribution convenus s'appliquent uniquement si les courriers sont déposés comme convenu chez Quickmail ou les prestataires de services mandatés par Quickmail ou sont prêts à être collectés.

Si les envois déposés ne sont pas préparés conformément au contrat (voir chiffre 7 ci-après), Quickmail se réserve le droit de reporter la distribution des envois à la semaine de distribution suivante. La «semaine de distribution» correspond à la semaine lors de laquelle Quickmail effectue la distribution des envois conformément à l'annonce préalable dans ses publications. Sur demande expresse du client, les envois en retard peuvent être pris en charge par la Poste Suisse aux frais du client.

Les envois sont considérés comme distribués quand Quickmail les a déposés dans la boîte aux lettres/le casier à colis, ou remis au destinataire.

4. Motifs d'exclusion

Quickmail peut, à sa seule discrétion, exclure de l'acheminement les courriers qui

- présentent un contenu pornographique ou autrement choquant,
- ont un caractère dénigrant ou diffamatoire,
- enfreignent d'une autre manière la loi applicable ou les intérêts de Quickmail.

Dans ces cas, Quickmail peut résilier le contrat sans indemnisation.

5. Poids des envois

En vertu de dispositions légales, Quickmail ne peut transporter que des lettres pesant plus de 50 grammes. Les journaux, magazines et envois non adressés pesant moins de 50 grammes peuvent également être transportés par Quickmail. Si un client livre des lettres d'un poids inférieur à 50 g, le client est tenu, au choix de

- payer CHF 0.08 TVA comprise par envoi pour l'insertion d'un élément en carton destiné à alourdir l'envoi ou
- payer CHF 0.05 TTC par envoi pour la préparation des envois selon les dispositions de la Poste Suisse et la livraison à la Poste Suisse ainsi que le supplément pour l'envoi en masse en courrier B.

6. Lieu de dépôt

Les envois doivent être livrés dans l'un des dépôts spécifiés par Quickmail. En cas d'accord spécifique expressément conclu, Quickmail ou un tiers mandaté par Quickmail peut également collecter les envois.

7. Conditions de livraison

Les courriers doivent être préparés par le client ou par le tiers qu'il a mandaté conformément aux directives de Quickmail, soit en particulier:

- Identification des envois par une marque d'affranchissement ou une impression dans la fenêtre d'adresse portant la mention «Quickmail».
- Les envois ne doivent pas porter de marque d'affranchissement pouvant être clairement attribuée à la Poste suisse.
- Application du «numéro d'acheminement Quickmail».
- Pré-tri, mise en liasses et palettisation des envois.
- Les liasses et les palettes doivent être munies des coiffes de liasses et de pa-

lettes correspondantes, qui sont fournies par Quickmail sous forme de fichiers pdf.

- Au lieu d'utiliser des coiffes de liasse, les indications de liasse peuvent être imprimées directement sur le premier envoi de la liasse, conformément aux «Spécifications pour la gestion des adresses et le lettershop» publiées par Quickmail.

La quantité minimale de livraison est de 1'000 envois par commande.

8. Timbres

Les timbres émis par Quickmail ont une valeur d'affranchissement illimitée.

Si un client ne fait pas apposer les timbres par Quickmail, l'achat des timbres sera facturé à la valeur nominale des timbres. Dans ce cas, si des envois affranchis avec des timbres sont livrés, la différence entre le prix catalogue ou le prix convenu avec l'expéditeur sera facturée ou créditée.

Les frais d'apposition et d'oblitération des timbres sont en principe à la charge du client.

9. Pré-tri des envois et application du numéro d'acheminement Quickmail

Les envois déposés pour une semaine de distribution donnée doivent être préparés par le client à l'aide des numéros d'acheminement Quickmail valables pour cette semaine de distribution. Si tel n'est pas le cas, Quickmail peut facturer au client les frais supplémentaires qui en résultent, mais au maximum jusqu'au prix que le client aurait payé en cas de dépôt auprès de la Poste Suisse SA. Si les frais supplémentaires dépassent ce montant, Quickmail peut livrer les envois à La Poste Suisse sans autre consultation du client au prix catalogue pour les envois en masse non triés en courrier B.

Les tarifs TVA comprises pour les dépenses supplémentaires, sont les suivants:

Numéro d'acheminement Quickmail manquant:

CHF 0.10 par envoi

Information de liasse manquante:

CHF 0.20 par liasse

Tri incorrect/mise en liasse incorrecte:

En fonction du travail effectué et en accord préalable avec le client, par heure CHF 50.-

Envois triés par ordre décroissant du numéro d'acheminement Quickmail

CHF 0.01 par envoi

Taille inférieure à la taille minimale pour le numéro d'acheminement Quickmail et information de liasse imprimée directement:

CHF 0.01 par envoi. Facturation uniquement si Quickmail a signalé ce problème par écrit sur la base de commandes précédentes et avant la préparation des adresses.

Livraison en retard:

En fonction du travail effectué et en accord préalable avec le client.

10. Envois non distribuables

Les envois non distribuables sont traités par Quickmail conformément à la prestation convenue avec le client. Le client n'a pas droit au remboursement du prix payé lors de la remise des courriers.

Si un destinataire refuse de recevoir un envoi, le retourne à la Poste Suisse et que la Poste le remet à Quickmail, Quickmail peut facturer au client le même prix que la Poste Suisse pour le retour de l'envoi.

11. Responsabilité

Dans tous les cas, la responsabilité de Quickmail est limitée au maximum au montant de la commande du service concerné par le dommage. Cette limitation ne s'applique pas aux dommages résultant d'une négligence grave ou d'une faute in-

entionnelle. Toute responsabilité est exclue pour les dommages indirects tels que le manque à gagner ou les dommages consécutifs, y compris les réclamations de tiers.

12. Bases de données qui nous sont confiées

Quickmail s'assure que les données de ses clients sont suffisamment protégées contre tout accès non autorisé et toute destruction. Quickmail s'assure également que tous les sous-traitants qu'elle mandate disposent d'une sécurité suffisante dans sa sphère d'influence.

13. Respect de la loi sur la protection des données

Quickmail respecte les dispositions de la loi suisse sur la protection des données. Quickmail n'utilise les données personnelles fournies par le client qu'aux seules fins de l'exécution de la commande et s'engage à supprimer les données personnelles dans les trois mois suivant l'exécution de la commande. Cette disposition ne s'applique pas aux adresses des envois non distribuables ou des envois dont le destinataire a refusé la réception. Quickmail peut également conserver ces adresses pendant plus de trois mois et les utiliser pour les comparer avec des adresses de tiers.

Si la loi l'exige, Quickmail peut, sur une période de trois mois, enregistrer au niveau des immeubles des informations indiquant si un courrier a été distribué dans le cadre d'une commande dans un immeuble spécifique. Ces informations peuvent être utilisées par Quickmail pour le décompte du personnel de distribution, pour optimiser le réseau de distribution et pour une synchronisation avec les adresses de tiers. Une synchronisation avec les adresses de tiers doit toujours être effectuée de manière anonyme en comparant les données uniquement au niveau des bâtiments ou des cellules avec au moins trois ménages (dans

le cas des maisons individuelles avec des bâtiments avoisinants).

Un client a le droit de s'opposer à tout moment au comptage de ses envois pour une synchronisation avec des adresses de tiers.

Quickmail n'est jamais autorisée à transmettre les données personnelles des adresses distribuables.

14. Confidentialité

Quickmail s'engage à garder le secret le plus strict sur toutes les informations obtenues dans le cadre de ses services résultant de la sphère d'influence de ses clients. Elle transmet également cette obligation à son personnel.

15. Représentation/prestation de tiers

Quickmail a le droit de mandater des tiers pour l'exécution du contrat. Dans ce cas, Quickmail est responsable de la sélection minutieuse et de l'instruction de ces tiers.

Dietikon, 9 février 2024

Quickmail Planzer AG

Lerzenstrasse 14

8953 Dietikon

SUISSE

Téléphone +41 58 356 44 00

info@quickmail-ag.ch

www.quickmail-ag.ch